



Paiement des CP suite rachat d'une entreprise liquidée

Par ManonB13

Bonjour à tous,

Je me trouve dans une situation compliquée suite au rachat de l'entreprise X dans laquelle je travaillais.

Elle était placée en liquidation judiciaire, c'est donc les AGS qui avaient pris le relai pour payer nos salaires, puis en mars un repreneur Y l'a rachetée, ainsi que nos contrats de travail.

Lors du rachat, j'avais 16 jours de CP acquis.

Suite au rachat, il était question que l'on garde ces CP en acquis, mais qu'ils soient pris en charge par l'AGS lorsque nous voudrions les poser.

Il s'est avéré que j'ai démissionné dans le mois qui a suivi le rachat, car j'avais eu une proposition ailleurs.

J'ai donc eu mon solde tout compte de l'entreprise Y, qui comprenait notamment 4 jours de CP acquis depuis le rachat.

J'attendais mon solde tout compte de l'entreprise liquidée X, avec mes 16 jours de CP acquis, mais rien n'est venu.

J'ai donc contacté les AGS qui me disent qu'ils ne prennent pas en charge les CP d'une personne ayant démissionné.

Est ce que vous me confirmez cela ? Comment est-ce possible que je PERDE littéralement 16 jours acquis à la sueur de mon front ?

D'autant plus que nous n'avons eu aucune communication ni notification formelle durant tout ce processus de liquidation et rachat, mis à part les bruits de couloirs et les discussions informelles avec la direction.

Je pense sérieusement saisir les Prud'hommes, mais j'aimerais une confirmation que cela est sensé et légitime.

En vous remerciant de votre aide.